

RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIERE 2022

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Conformément aux obligations de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, voici mon rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de notre Ville.

REVENUS		
REVENUS	BUDGET 2022	REALISATIONS 2022
TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT	6 765 595 \$	6 221 210 \$

CHARGES ET AFFECTATIONS		
	BUDGET 2022	REALISATIONS 2022
Sous-total des charges	7 392 523 \$	7 634 358 \$
Amortissement	(1 003 705 \$)	(953 859 \$)
Financement à long terme		(320 000 \$)
Remboursement de la dette à long terme	123 181 \$	195 331 \$
Affectations	253 596 \$	201 680 \$
TOTAL DES CHARGES	6 765 595 \$	6 757 510 \$

Excédent (déficit) de l'exercice	- \$	(536 300 \$)
---	-------------	---------------------

L'exercice financier 2022 s'est terminé avec un excédent de fonctionnement non affecté de 196 781 \$ et affecté de 398 357 \$.

La Ville dispose également d'une réserve financière et d'un fonds de roulement totalisant 343 919 \$.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

Les états financiers 2022 préparés par le trésorier ont été déposés au conseil municipal le 8 août 2023.

Ceux-ci étaient accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant, la firme BCGO S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés. Selon l'avis de ces derniers, les états financiers consolidés donnaient, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville, au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux *Normes comptables canadiennes pour le secteur public*.

REMUNERATION ET ALLOCATION DE DEPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL POUR 2022

Conformément à l'article 11 de la *Loi* sur le traitement des élus municipaux, la rémunération accordée au maire et aux conseillers pour 2022 ainsi que l'allocation de dépenses, non imposable, des membres du conseil, est disponible dans le présent rapport.

REMUNERATION DES ELUS		
ÉLUS	RÉMUNÉRATION (excluant les charges sociales)	ALLOCATION DE DEPENSES
Pierre Janecek **	33 877 \$	16 939 \$
Kevin Mitchell *	11 936 \$	5 967 \$
Jules Brunelle-Marineau	7 251 \$	3 626 \$
Guillaume Brais	7 251 \$	3 626 \$
Jeremy Page	11 559 \$	5 779 \$
Florencia Saravia	7 251 \$	3 626 \$
François Desaulniers	7 251 \$	3 626 \$

* La rémunération de Kevin Mitchell se divise ainsi : 8 385 \$ en rémunération de la Ville et 3 551 \$ en rémunération d'organismes mandataires ou supramunicipaux.

** La rémunération de Pierre Janecek se divise ainsi : 21 766 \$ en rémunération de la Ville et 12 111 \$ en rémunération d'organismes mandataires ou supramunicipaux.

DONNÉ À DUNHAM, CE 8^E JOUR DE AOÛT 2023.

Pierre Janecek, maire